



Date de dépôt : 12 avril 2023

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Vincent Subilia, Fabienne Monbaron, Jean Romain, Jean-Pierre Pasquier, Beatriz de Candolle, Raymond Wicky, Pierre Nicollier, Véronique Kämpfen pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève

Rapport de Pierre Eckert (page 3)

Proposition de motion (2816-A)

pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les rues dites basses (constituées de la rue de la Confédération, de la rue du Marché, de la rue de la Croix-d'Or et de la rue de Rive) constituent la principale artère marchande de Genève et qu'elles contribuent à l'attractivité de l'ensemble de l'agglomération et du canton ;
- qu'un flux conséquent de transports publics et qu'un très grand nombre de piétons l'empruntent quotidiennement ;
- que l'état de la chaussée de ces rues est actuellement incompatible avec la fonction de « vitrine » commerciale qu'occupe cet axe prioritaire et qu'il induit des risques pour les usagers ;
- que la motion municipale M-1286 du 5 avril 2017 « Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur », demandant au Conseil administratif de la Ville de Genève de soumettre sans délai une étude chiffrée en vue de la rénovation du revêtement des Rues Basses, a été reportée 11 fois depuis son dépôt avant d'être finalement renvoyée le 20 mars 2018 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, laquelle n'a pas encore produit son rapport ;
- que les travaux liés à la mise en œuvre de l'initiative municipale « Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé » débuteront au plus tôt en 2023 et intégreront seulement dans leur troisième phase de réalisation le périmètre des Rues Basses ;
- que la situation des commerçants du centre-ville s'est passablement détériorée en raison de la crise sanitaire et qu'il est nécessaire d'offrir des conditions favorables à une véritable reprise de ce poumon économique,

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre toute action nécessaire afin de remédier rapidement à la situation et à travailler avec la Ville de Genève dans l'objectif de rénover dans les meilleurs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

Rapport de Pierre Eckert

Cette motion demande à donner les moyens de rénover dans les meilleurs délais les revêtements et les aménagements des Rues Basses afin d'en améliorer la sécurité et la convivialité.

Elle a été traitée par la commission de l'économie lors de trois séances, le 19 décembre 2022 ainsi que le 27 février et le 6 mars 2023, sous les présidences de M^{me} Léna Strasser et de M. Jean-Marc Guinchard. Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M^{mes} Mathilde Parisi et Alice Venuti que nous remercions vivement.

Résumé

Les Rues Basses sont une suite de rues s'étendant de la Corraterie à Rive qui constituent la principale artère commerçante du canton de Genève. Elles sont également parcourues par deux lignes de tram et trois lignes de trolleybus, ce qui met à mal la surface faite de pavés, de goudron et de béton. La dernière rénovation d'importance, comportant la construction de la galerie technique, date des années 1980. Malgré des accommodages réguliers, l'état de la chaussée et des trottoirs est fortement dégradé, ce qui rend non seulement la sécurité du cheminement aléatoire, mais déprécie aussi fortement l'attractivité de cette artère.

Diverses interventions au sujet de l'état de la chaussée ont déjà eu lieu au Conseil municipal de la Ville de Genève, mais sans effet apparent. L'audition de la Ville de Genève a toutefois démontré à la commission que la problématique était maintenant prise en main par les services de la Ville, mais qu'elle devait être intégrée dans une réflexion plus large qui doit également intégrer le projet de piétonnisation du secteur de Rive et une réflexion sur les transports publics empruntant cette artère. Un choix doit notamment encore être opéré entre une rénovation de la seule chaussée et un réaménagement plus lourd allant de façade à façade.

La commission prend acte de ces plans et souhaite par l'acceptation de cette motion **que l'Etat participe activement** à cette démarche, notamment en ce qui concerne les transports publics, qui sont de son ressort. Mais tout autre type de facilitation à cette rénovation sera également le bienvenu.

L'audition de Genève Commerce a relevé qu'il était essentiel de **prendre en considération les faïtières du commerce** dès les phases initiales du projet. Cela permet de tenir compte de leurs besoins non seulement lors de la conception du projet, mais aussi et surtout pour la gestion du chantier de façon à ce qu'il préterite aussi peu que possible leurs activités.

Entendant que les délais ne seront pas si brefs que cela, puisque **les travaux ne pourront pas débuter avant 2027**, la commission s'est entendue pour amender le texte initial en demandant que les travaux soient conduits « dans les meilleurs délais » et pas dans « les plus brefs délais ».

Au vu des enjeux économiques que cette vitrine de Genève représente, la commission a estimé qu'un coup de pouce de la part du canton était utile et a **accepté à l'unanimité la motion** amendée de la façon suivante :

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre toute action nécessaire afin de remédier rapidement à la situation et à travailler avec la Ville de Genève dans l'objectif de rénover dans les meilleurs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

Dans le détail

Audition de M. Vincent Subilia, auteur

M. Subilia relève que cette motion fait part d'un constat d'une inefficacité de la part des services de la Ville de Genève. On évoque souvent le commerce de détail et de proximité, défendu dans ses valeurs, y compris de durabilité. Ce dernier vit des temps compliqués, et son attractivité est péjorée pour trois raisons principales : le tourisme d'achat, la vente en ligne et la convivialité. Concernant la dernière raison, la convivialité, il souligne qu'un certain nombre d'artères mériteraient d'être davantage valorisées. Il relève que, dans les Rues Basses, certaines rues piétonnes ne disposent d'aucun aménagement urbain. Il pense qu'il faut être motivé et volontaire pour vouloir continuer à faire vivre le commerce de proximité.

M. Subilia relève que les Rues Basses sont composées de quatre rues : de la Confédération, de la Croix-d'Or, du Marché et de Rive. Les commerçants des Rues Basses soulignent que ces rues sont peu satisfaisantes, car elles servent essentiellement au passage des transports publics. Lorsqu'on regarde le revêtement, il s'agit d'une sorte de patchwork disgracieux, qui n'est pas digne de la deuxième plus importante rue commerçante de Suisse, et qui est essentiellement dangereux. En effet, il y a de nombreux nids de poule, d'une taille importante, qui constituent un réel danger pour les piétons et les vélos (bien que ces derniers ne soient autorisés que dans la première partie de la rue de la Confédération).

M. Subilia souligne que, depuis des années, la Ville de Genève lui explique qu'il y a un vaste projet de réfection des Rues Basses, pour en faire un véritable poumon économique. Toutefois, rien ne se fait. Il explique avoir déposé, en 2017, une motion à ce sujet auprès de la Ville de Genève, qui a été reportée

onze fois à la commission de l'aménagement, sans réelle raison. Il pense que cela amène à s'interroger. En 2018, cette motion a été renvoyée à l'exécutif, toutefois, la Ville ne statue toujours pas. Aucun rapport n'a été produit à ce stade.

M. Subilia poursuit en relevant que c'est frustrant, et que ce n'est pas digne des efforts à déployer pour soutenir les acteurs de proximité, qui en ont plus besoin que jamais. Il propose d'auditionner la Ville de Genève, afin de savoir comment elle se détermine par rapport à cette motion.

M. Subilia insiste sur le fait que la finalité de cette motion est de susciter une réflexion sur les leviers à actionner, de nature économique, qui permettent aux commerces de mieux rayonner.

Une députée PDC précise qu'un rapport a été rendu. Des auditions ont eu lieu, lorsque M. Pagani était chargé du département. Le rapport a été rendu avec la nouvelle législature, et la motion a été acceptée à l'unanimité, après cinq ans. Elle pense qu'il est pertinent d'auditionner M^{me} Perler. Elle souligne une éventuelle problématique d'entrée en conflit avec d'autres projets d'aménagement, car un projet de piétonnisation par étapes devrait débiter prochainement.

M. Subilia relève que c'est déjà piéton. Il mentionne ensuite que les travaux liés à la mise en œuvre municipale débiteront en 2023 pour le premier segment, Rive.

La présidente se demande s'il est pertinent que la commission de l'économie traite de cette motion, si elle a été adoptée et renvoyée au Conseil administratif.

La députée PDC répond que la motion a été adoptée par la commission et qu'un rapport a été rendu. La motion n'a toutefois pas encore été renvoyée, c'est à l'ordre du jour. Elle croit que le renvoi se fait automatiquement, étant donné qu'il y a eu une unanimité.

M. Subilia précise qu'il voit sur le site qu'il y a eu 11 reports. Lorsqu'il a rédigé la M 2816, c'était au stade du renvoi à la commission de l'aménagement. Quatre ans et demi plus tard, le 26 avril 2022, la motion a été acceptée. Puis, il en a été pris acte le 5 octobre 2022.

La députée PDC explique que la prise d'acte consiste en un renvoi au Conseil administratif.

Un député S est heureux d'entendre que l'aspect de la piétonnisation leur tient à cœur, à droite comme à gauche. Il ajoute que les commerces des rues piétonnes fonctionnent très bien, ce qui attire les clients. Concernant la motion

proposée par M. Subilia, il demande si elle comporte les mêmes demandes que celle adressée au municipal.

M. Subilia partage largement l'analyse du député S concernant la valorisation de la piétonnisation au centre-ville, pour autant que ce dernier soit accessible. Pour ce faire, il faut du flux dans un espace de qualité, et c'est ce qui fait actuellement défaut dans le centre-ville genevois. Il explique ensuite avoir envoyé un mot au GHI, qui a publié un article au sujet des nids de poule dans les Rues Basses. Dans le mois qui a suivi la parution de cet article, quelques nids de poule ont été rebouchés.

Un député Ve constate que l'aménagement des Rues Basses est moche et peu convivial. Il demande si M. Subilia souhaite qu'il y ait du mobilier urbain, de l'arborisation et d'autres éléments comme des terrasses de cafés.

M. Subilia demande simplement que l'aménagement des Rues Basses soit digne de Genève. En effet, il dit, depuis 2017, que ce n'est pas digne de la vitrine du commerce genevois, et qu'il s'agit d'un enjeu économique. Il confirme qu'il souhaite voir mis en place les éléments cités par le député Ve.

Le député Ve lui demande ensuite ce qu'il imagine par « entreprendre toute action nécessaire pour remédier rapidement à la situation ».

M. Subilia répond qu'il y a malheureusement peu d'éléments que le canton maîtrise, si ce n'est le volet des transports publics. Il ajoute que le revêtement n'est absolument pas satisfaisant. Pour le reste, l'enjeu se situe au niveau municipal.

Un député Ve demande si la rue du Rhône fait partie des Rues Basses.

M. Subilia répond que les Rues Basses sont composées des rues de la Confédération, du Marché, de la Croix-d'Or et de Rive. Il ajoute au passage que l'aménagement de la rue du Rhône est tout aussi disgracieux.

Le député Ve imagine que les travaux, que M. Subilia envisage pour résoudre les problèmes mentionnés, sont pernicieux. Cela nécessitera des travaux importants. Il lui demande si c'est pour cette raison, ou bien s'il pense que la Ville de Genève n'a pas envie.

M. Subilia répond que c'est possible. A son sens, il y a deux solutions : décider de ne rien faire, ou se donner des moyens et des objectifs pour y remédier. Il ajoute que des innovations techniques devraient permettre d'envisager d'autres alternatives. Il ajoute que tous les revêtements sont en pavés à la base, certains ont été enlevés. De plus, les véhicules des transports en commun exercent une forte pression sur le revêtement.

Un député PLR demande à M. Subilia quelles ont été les réactions de Genève Commerces et de la NODE, si ces derniers se sont manifestés.

M. Subilia répond qu'ils sont favorables à une valorisation du périmètre sur le principe. La seule crainte exprimée par ces milieux concerne l'ampleur des travaux. Il pense donc qu'il faut pouvoir explorer des alternatives. Il pense qu'il faudrait les auditionner.

Le député PLR relève que, même si la rue du Rhône ne fait pas partie des Rues Basses, son aménagement est un réel désastre et contraste avec celui de la Bahnhofstrasse à Zurich. Il souligne que les grandes marques ont d'ailleurs tendance à se développer à Zurich plutôt qu'à Genève.

M. Subilia est entièrement d'accord. Il explique avoir fait un constat concernant la dangerosité et l'inesthétisme de la chaussée, qui est vraiment dégradée. Toutefois, il existe plusieurs problématiques, qui participent toutes au déficit d'attractivité du centre-ville de Genève. Il faut donc accélérer le mouvement, sinon de nombreuses autres marques désertent Genève.

Le député PLR continue sur la rue du Rhône. Il relève qu'il y a quelques années, un commissaire socialiste avait critiqué cette rue, en disant que ce n'était pas un lieu pour la population genevoise, mais pour les riches, au même titre que l'horlogerie et la bijouterie. Il ajoute qu'il avait répondu à ce dernier que l'horlogerie et la bijouterie participent à hauteur de 15 à 20% au PIB genevois. Il est donc très important d'avoir des conditions optimales, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est heureux de constater qu'une partie de la gauche fait part d'une ouverture et d'une reconnaissance des qualités du commerce genevois.

Un député S se rappelle de ce débat et y avait participé, avec une certaine déception de voir certains commerces historiques devoir partir, à cause du coût du prix du m² à la rue du Rhône. Il faut avoir une certaine mixité, pas uniquement de grandes enseignes mais aussi des enseignes locales. L'aspect vivant est également intéressant, avec la présence de bistrotts et cafés. Il rejoint le constat qui est fait au sujet de la rue du Rhône, en relevant qu'elle est dégoûtante, sombre et moche. Il pense qu'il s'agit d'un problème structurel et que, pour être attractive, cette rue devrait être piétonne au maximum.

M. Subilia est tout à fait prêt à travailler là-dessus. Il est également enclin à déposer une motion traitant des Rues Basses sous l'angle économique.

Un député Ve relève que des aménagements et des surélévations réalisées dans les Rues Basses par les TPG sont peu esthétiques. Ensuite, il propose d'entendre le DI concernant ses possibilités d'agir, avec la Ville de Genève, avant de convoquer les associations représentant le commerce genevois. En effet, si le DI dit qu'il n'a aucune possibilité d'action, cela ne servirait à rien d'aller plus loin.

La présidente propose d'auditionner d'abord M^{me} Perler dans un premier temps, puis le DI dans un second temps.

M. Subilia pense qu'il est effectivement bien d'entendre la Ville, par rapport à cet enjeu important. Il est même possible de faire les deux en parallèle.

La présidente demande s'il y a d'autres propositions d'auditions. Comme ce n'est pas le cas, les auditions de la conseillère administrative, M^{me} Frédérique Perler, et du département des infrastructures seront organisées dans un premier temps. Dans un second temps, la commission pourra également éventuellement auditionner la NODE et les commerces.

Un député PLR fait une demande formelle d'auditionner Genève Commerces. Il pense que c'est un sujet important, et que cette audition est nécessaire, de la part du canton, afin de délivrer un message à la Ville de Genève. Il ajoute que cette motion permettra de faire pression sur cette dernière.

M. Subilia soutient cette demande d'audition, en tant que représentant de la Chambre de commerce, qui représente et soutient un grand nombre de commerçants. Il pense que Genève Commerces pourra certainement apporter un éclairage intéressant.

Audition de M^{me} Louise Barradi et M^{me} Flore Teysseire, coprésidentes, Genève Commerces

M^{me} Teysseire explique qu'une majorité des membres de Genève Commerces est installée dans les Rues Basses. L'état de la chaussée dessert les commerçants. En effet, au-delà de l'esthétisme, il y a une question sécuritaire.

De plus, il faut que les commerçants soient impliqués et informés tout au long du processus des travaux. Il y a eu un écho de travaux passés dans la ville ayant provoqué des gênes pour les commerçants.

M^{me} Barradi rajoute que, par exemple, lors des grands travaux de Confédération Centre, les rues les plus proches ont été utilisées comme stock (e.g. la Corraterie). Cela a provoqué une suppression de places de parking qui s'est révélée problématique pour les commerçants.

Un député Ve pense qu'on pourrait dans un premier temps de se concentrer sur l'aménagement pour rendre les Rues Basses plus accueillantes. Il demande s'il y a d'autres propositions.

M^{me} Barradi donne comme exemple les grands bancs circulaires, comme on en trouve à la place de Bel-Air aujourd'hui. Cela pourrait être répliqué autre part.

M^{me} Teysseire mentionne la place du Molard et de la Fusterie comme espaces pouvant être aménagés pour plus de convivialité.

Un député EAG déplore une proposition trop réductrice, ne s'intéressant qu'à la chaussée. En l'état actuel, il est très compliqué de se déplacer sans slalomer. L'amélioration de la circulation ne se fait pas qu'en réaménageant la chaussée mais en se concentrant sur les cyclistes, camionnettes, etc.

M^{me} Teysseire répond qu'il n'y a pas eu de demande ou plainte particulière à ce niveau. Les commerces marchent plutôt en après-midi. Il est nécessaire que les clients soient approvisionnés en matinée, et il serait difficile d'organiser autrement les camionnettes.

Un député PDC appuie le fait qu'il ne devrait pas y avoir de vélos, la circulation étant déjà compliquée par les camionnettes. La priorité serait de maximiser l'attractivité.

M^{me} Teysseire répond que si les livraisons se font avant l'heure d'ouverture, la circulation de camionnettes dans les Rues Basses est suffisamment sécurisée et acceptable.

Un député PDC explique que les camionnettes sont autorisées jusqu'à 11h, que ces heures d'accès pourraient être restreintes. Les cyclistes n'ont en théorie pas le droit de circuler, mais sont tolérés.

Il demande s'il y a des plaintes sur l'ampleur des travaux et les ingérences possibles sur les commerçants.

M^{me} Teysseire acquiesce, et rappelle que c'est pour cela qu'il faut agir de concert avec les commerçants, afin de ne pas prêter l'activité de la zone.

Un député Ve rappelle que le traitement de la chaussée était originellement un rapport du début de la législature municipale. Genève Commerces a-t-elle joué un rôle dans la motion de l'époque ?

M^{me} Teysseire répond que Genève Commerces n'avait pas été contactée.

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative de la Ville de Genève, accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler considère que la motion est trop légère, et que le lieu mérite plus qu'un simple changement de revêtement. Il faut cependant éviter d'entrer dans des complications de chantier. Le revêtement était conçu uniquement pour les lignes de tram, mais plusieurs lignes de bus et véhicules de livraison ont fini par se rajouter. Il s'agit de trouver un équilibre ne pénalisant ni les habitants ni les commerçants.

M. Betty développe un état des lieux à l'aide de la présentation annexée à la fin de ce rapport. Les trottoirs et quais sont satisfaisants, mais la problématique est liée à la chaussée. Celle-ci est dégradée et souffre de revêtements hétérogènes et inesthétiques.

Deux structures de chaussées se jouxtent et les joints sont abîmés par les charges lourdes que sont les trolleybus.

Se pose alors la question d'un projet d'aménagement ou d'un entretien lourd de la chaussée. Le premier implique d'engager d'importantes démarches d'études et de questionner l'ensemble de l'espace public. Cela provoquerait des travaux de 24 à 32 mois pour une estimation de 40-50 millions de francs, sans compter l'aspect ferroviaire. Ils pourraient débuter mi-2028.

Le second demande un diagnostic précis et un choix des équipements et revêtements à remplacer. Les travaux seraient estimés à 26 millions de francs pour 12 à 18 mois et pourraient débuter mi-2027.

L'AGCM a identifié plusieurs solutions de remise en état et réalisé des planches d'essai pour analyser le comportement du revêtement.

Il y a eu entre temps l'initiative IN-7 (Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé) qui implique plusieurs études qui permettront de définir les futures conditions de livraison, connaître l'évolution des transports publics et définir le cahier des charges des aménagements. L'AGCM propose d'engager plusieurs de ces études notamment sur le secteur de la Rôtisserie.

Un député Ve demande s'il est possible de trouver un entre-deux et d'effectuer un aménagement urbain sans enclencher de longs travaux.

M^{me} Perler constate un grand nombre de demandes, notamment pour l'installation de bancs ou pour la végétalisation. Ce sont des possibilités, mais il faut se questionner sur l'endroit où seront installés ces éléments de mobilier.

Un député PDC mentionne le danger provoqué par les vélos sur cette voie. Comment mettre en ordre la rue à ce niveau ?

M. Betty cite la taskforce « mobilité douce » qui travaille sur l'identification d'itinéraires pour les vélos et piétons, afin d'améliorer les axes forts. Une étude est en place pour conceptualiser un contresens cyclable dans la rue du Rhône. Cela pourrait être mis en place dès 2024 et répondrait au problème des vélos dans les Rues Basses.

Audition de M. Christian Gorce, directeur général de l'OCCG, DI

M. Gorce se place en accord avec l'intervention de M. Betty et M^{me} Perler. En fonction de l'état des infrastructures, les participations du canton au financement des travaux diffèrent. Cela se ferait par le crédit de

renouvellement, dédié au maintien des infrastructures. Il pourrait être avantageux de mettre en place un crédit d'investissement ad hoc.

Une députée PLR demande s'il y a une participation de la Confédération en ce qui concerne la réfection des voies de tram.

M. Gorce répond que c'est le cas seulement s'il s'agit de la construction d'une nouvelle ligne de tram.

Un député PDC évoque l'idée de dégager la ligne du tram vers la rue du Rhône. Quelle estimation pourrait-on faire pour un tel projet ?

M. Gorce ne possède pas cette information.

Un député Ve demande ce qu'il adviendra de la motion si elle est votée. Y aura-t-il une pression sur la Ville de Genève pour accélérer les travaux ?

M. Gorce explique que ce sera une forme d'appui, mais que cela n'accélérera pas les travaux. La Ville sera pilote, et le Conseil d'Etat s'insérera dans ce planning.

Discussion finale et vote

Un député Ve constate que, qu'importe que l'on renvoie la motion au Conseil d'Etat ou non, le travail de planification de la Ville de Genève est déjà très avancé.

Un député Ve propose le remplacement du terme « les plus brefs délais » par « les meilleurs délais » dans la motion.

Un député PLR considère la symbolique importante pour le Conseil d'Etat. Il souhaiterait un renvoi de la motion au Conseil d'Etat.

Le vice-président met aux voix l'amendement de la motion par le député Ve :
invite le Conseil d'Etat

à entreprendre toute action nécessaire afin de remédier rapidement à la situation et à travailler avec la Ville de Genève dans l'objectif de rénover dans les meilleurs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

Oui : 14 (2 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG, 2 PDC, 2 UDC, 3 PLR)

Non : –

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

Le vice-président met aux voix la proposition de motion ainsi amendée :

Oui : 14 (2 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG, 2 PDC, 2 UDC, 3 PLR)

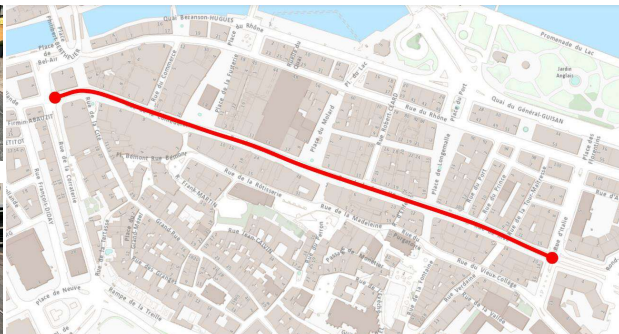
Non : –

Abstentions : –

La proposition de motion est acceptée.

M-2816

Pour des Rues-Basses dignes du rayonnement de Genève



COMMISSION DE L'ECONOMIE DU GRAND-CONSEIL

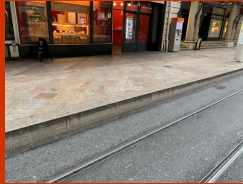
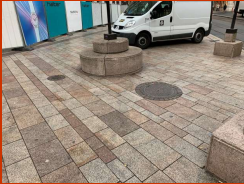
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA MOBILITE – SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
 27 FEVRIER 2023

SOMMAIRE

- 1- Etat des lieux des Rues-Basses
- 2- Les causes des désordres
- 3- Les contraintes importantes à considérer
- 4- Vers un projet d'aménagement ou un entretien «lourd» de la chaussée?
- 5- Les actions faites par l'AGCM
- 6- La stratégie proposée par l'AGCM et retenue par le DACM
- 7- Le planning intentionnel des futures étapes
- 8- Questions-réponses

1. ETAT DES LIEUX DES RUES-BASSES

1- Des trottoirs en pierres naturelles satisfaisants et des quais de tram aux normes PMR

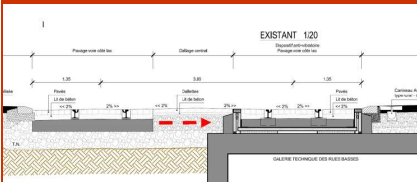


2- Une chaussée supportant des trams et trolley-bus très dégradée avec des revêtements hétérogènes et inesthétiques



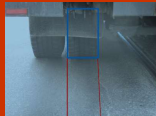
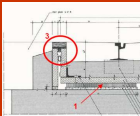
2. LES CAUSES DES DESORDRES

La cause principale des désordres est l'inadéquation de la structure de chaussée au trafic actuel et plus particulièrement aux trolley-bus et livraisons.



La galerie souterraine n'est pas la cause des désordres mais est contraignante car elle crée une structure différenciée entre les deux voies de tram.

Les équipements de rails sont vétustes et nécessitent un entretien important.



3. LES CONTRAINTES IMPORTANTES A CONSIDERER

Avant tout l'exploitation des transports publics:

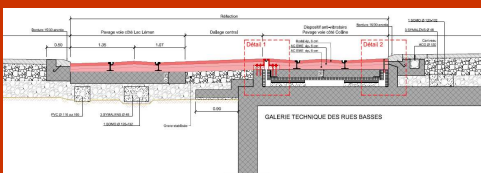
- 2 lignes de tram (12 et 17) soit un tram toutes les 3 minutes dans chaque sens, 365 j/365 de 4h à 2h
- 3 lignes de trolleys-bus (2, 7, 10 et 36) soit un bus toutes les 2 minutes aux heures de pointe

Les activités commerciales et livraisons (maintien)

Les contraintes techniques de réalisation:

- reprise du dispositif anti-vibrations, des rails et des différents équipements de l'infrastructure ferroviaire.
- choix du type de revêtement
- durée des travaux
- les conditions de maintien des transports publics

Les difficultés organisationnelles et de coordination pour réaliser les travaux : l'ensemble des prestations à réaliser se répartissent entre Ville de Genève (revêtement) et Canton-TPG (rails, DAV, joints et équipements associés à l'infrastructure tram)



4. VERS UN PROJET D'AMENAGEMENT OU UN ENTRETIEN « LOURD » DE LA CHAUSSEE?

Un projet d'aménagement de « façade à façade » implique :

- De requestionner l'ensemble de l'aménagement d'un point de vue architectural (composition des espaces, types de revêtement, modalités d'éclairage et de mise en valeur de l'espace public), patrimonial, végétal et fonctionnel (gestion des différents modes de déplacements, modalités de livraisons, modalités d'occupation du domaine public)
- D'engager des démarches d'études importantes (concours d'espace public ?)
- De mobiliser tous les acteurs et partenaires contribuant à la définition de l'espace public
- D'engager des moyens financiers très importants associés à des travaux d'ampleur et de longue durée.

Un entretien lourd de la chaussée nécessite :

- Un diagnostic technique précis et exhaustif
- Le choix des revêtements
- Le choix des équipements ferroviaires à remplacer
- La définition des conditions de réalisation

A titre d'analyse :

- Un aménagement de façade à façade représente environ 14'200 m², 24 à 32 mois de travaux et 40-50 mio de CHF.
- Un entretien de la chaussée représente environ 4'800 m², 12 à 18 mois de travaux et 26 mio de CHF.

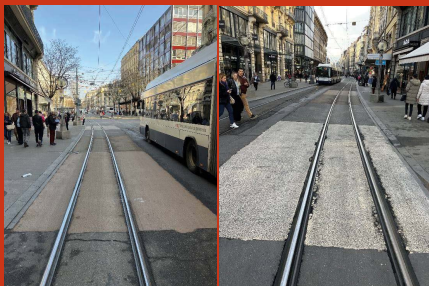
5. LES ACTIONS FAITES PAR L'AGCM

1. Effectuer une expertise des désordres : fait ➔ la cause est l'inadéquation de la structure
2. Identifier les solutions de remise en état

Critère	Variante 1 (Enrobé)	Variante 2 (Béton)	Variante 3 (Béton + enrobés)	Variante 4 (Pavés lourds)
Coût d'investissement	😊	😐	😐	😊
Facilité de mise en oeuvre (durée des travaux)	😊	😐	😐	😊
Entretien de la surface de roulement	😊	😊	😊	😊
Risque d'ombrage ou de non-planéité	😊	😊	😊	😊
Confort / Bruit de roulement	😊	😊	😊	😐

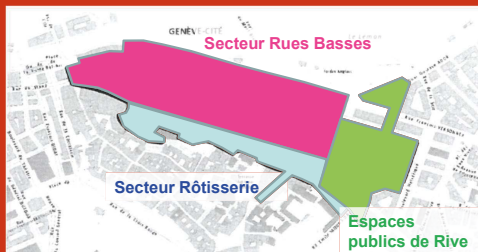
de la structure (de façade à façade ou juste la reprise de chaussée).

3. Réaliser des planches d'essai pour analyser le comportement du revêtement d'un point de vue technique et esthétique



6. LA STRATEGIE PROPOSEE PAR L'AGCM ET RETENUE PAR LE DACM

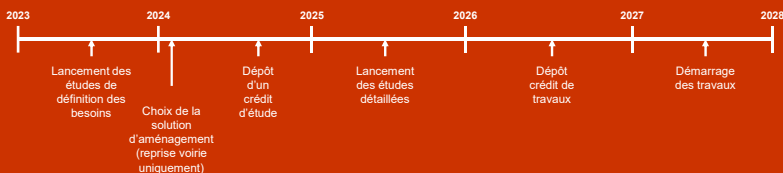
1. Réaliser les études définies par l'IN-7 (études de définition des besoins), ce qui permettra :
 - De définir les futures conditions de livraisons
 - De connaître et arrêter l'évolution des transports publics
 - De définir le cahier de charges des aménagements à réaliser



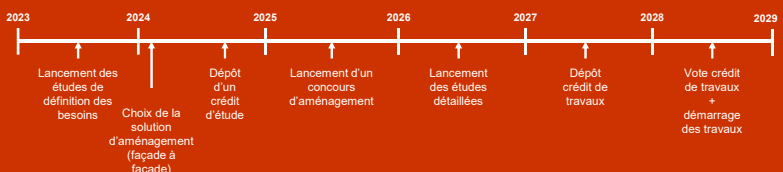
2. Dans l'attente, poursuivre les entretiens annuels sur le budget de l'AGCM
3. Sur la base des études d'opportunité, identifier et définir les conditions d'intervention
4. Engager le projet d'aménagement des Rues-Basses sur la base de l'option retenue (aménagement de façade à façade ou uniquement les voies de circulation)

7. LE PLANNING INTENTIONNEL DES FUTURES ETAPES

Planning avec reprise de la vision uniquement :



Planning avec aménagement de façade à façade :



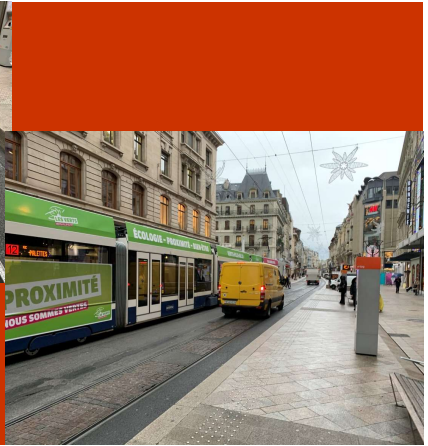
M-2816

Pour des Rues-Basses dignes du rayonnement de Genève

Questions – Réponses

M-2816

Pour des Rues-Basses dignes du rayonnement de Genève



M-2816

Pour des Rues-Basses dignes du rayonnement de Genève

